

Monsieur

La affaire de laquelle j'avois escrit a SA. est de  
sy petite consideration que comme e serois tres  
marty qu'en ceste occasion la elle eust tant soit peu  
contraint ses bonnes et raisonnables inclinations  
en ma faveur aussy penseroije abuser de la  
votre et de l'honneur de l'Amitie de laquelle il  
m'us plait de m'obliger. sy ie la vois employee en  
chose de sy petite importance de conserver un  
j'ay fait a vous supplie tres humblement. Monsieur  
de me faire l'honneur de me conserver celle  
quit m'us plait de me promettre en ceste affaire  
lors quit se presentera quelque autre occasion ou  
SA. me pourra plus aduantageusement honorer  
des 4 témoignages de sa Bienveillance et que la  
faveur de votre asistance ne pourra estre plus  
utile et prunuy me repentant extrêmement  
votre obligation s'achery aux occasions de vous  
servir de vos 4 témoignes que ie puis tout de  
bon ventablement. et sans compliment.

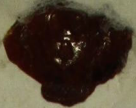
Monsieur

A La Haye le 18 d'octobre  
1641

Votre tres humble et tres obeissant  
serviteur  
M. de Harant

De SA.  
De ses favoris de mande luy prunuy  
restituer ses garnitures prunuy luy  
de SA.





*[Faint, illegible handwritten text in a cursive script, likely Dutch, covering the majority of the page.]*







A Monsieur

Monsieur de Zulacum

A La Haye

